

Préalable à une demande de certificat d'autorisation pour abri temporaire hors période hivernale

Les installations doivent être conformes aux mêmes dispositions applicables aux abris de toile d'hiver temporaires, en ce qui concernent les dimensions, la forme et l'implantation.

L'ensemble des composantes des abris de toile temporaires est obligatoirement démonté et remis à l'extérieur de la période du 1er octobre d'une année au 1er mai de l'année suivante. Dans les zones agricoles, agro-forestières et forestières, les structures sans toile seront permises toutefois, celles-ci devront être relocalisées en cours arrière en dehors de la période autorisée.

Ce formulaire de demande de certificat est utilisé pour toute demande d'autorisation d'avoir un abri temporaire hors de la période autorisée par le règlement et cela de manière temporaire n'excédant pas la durée de 6 mois.

Toute demande de certificat doit être présentée à l'inspecteur municipal sur un formulaire fourni à cet effet par la municipalité, dûment rempli et signé.

Les activités devront être faits selon les règles de l'art et être conformes aux codes, lois et règlements applicables. Le propriétaire doit s'assurer de respecter les règlements municipaux en vigueur durant l'évènement. **Lui seul sera responsable, une fois l'autorisation accordée.** Tout changement nécessite une nouvelle approbation.



DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR ABRI TEMPORAIRE HORS PÉRIODE HIVERNALE

Date:

Section 1- Propriétaire

Nom et prénom du (des) propriétaire(s) :

Adresse (rue, ville, province) :

Code postal :

Adresse courriel :

N° de téléphone:

Section 2- Demandeur

☐ Cocher si le même que le propriétaire

Nom et prénoms :

Adresse :

Adresse courriel :

N° de téléphone:

Section 3- Informations sur le projet

Pour quel motif, vous devez installer un abri temporaire hors de la période autorisée?

☐ Travaux en cours sur la propriété

☐ Autre, préciser:

Description du projet:

Section 4- Informations relatives à l'emplacement du projet

Adresse si différente de celle du propriétaire :

N° matricule :

N° de lot :

Date de l'installation:

Date de fin :

Section 5- Déclaration du propriétaire ou du demandeur

Je, soussigné(e) déclare que les renseignements donnés dans le présent formulaire sont, exacts et complets et que je me conformerai aux dispositions du présent permis, aux règlements municipaux en vigueur et à tous les codes, lois et règlements applicables au projet.

Représentant de la municipalité

Signature du propriétaire/ demandeur

Faire parvenir le formulaire et les documents requis au bureau municipal, au 19 Av. Chanoine-Audet, Saint-Raphaël (QC) G0R 4C0, ou par courriel urbanisme@saint-rafael.ca.